



CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL de L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES Du 2 décembre 2020

sous la présidence de Jean-Louis Philippin

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 28 octobre 2020
3. Communications du bureau
4. Election de cinq membres d'une Commission ad'hoc pour l'étude des statuts de la nouvelle association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte
5. Informations de la Municipalité
6. Demande de crédit de CHF 222'000.- destinée à préfinancer l'acquisition d'une nouvelle balayeuse intercommunale électrique – préavis N° 09/2020
7. Projet de révision des statuts de l'ORPC - préavis N° 08/2020
8. Budget 2021 – préavis N° 10/2020
9. Recours contre le décompte final des péréquations 2019, comprenant la facture sociale – préavis N° 11/2020
10. Projet de plan d'affectation « Rives du lac » - préavis N° 12/2020
11. Clause de sauvegarde du DISREN
12. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
13. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés: C. BERNARD – E. GAUD DE BUCK – V. GUILLEMAT WATZLAWICK – A. HEPP – Y. LUGINBÜHL – S. MIR – J. TIDMARSH.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 28 octobre 2020

Le SYNDIC relève les modifications suivantes :

- A la page 2 au point 4 « Informations de la Municipalité » concernant les élections communales : « le SYNDIC informe que, compte tenu de la situation très particulière et nouvelle à laquelle notre commune est confrontée, en particulier en matière financière, d'aménagement du territoire et d'intercommunalité, ainsi que l'intérêt à mener à bien des projets d'importance pour notre avenir, tels que l'aménagement des rives du lac, le port de Mies-Tannay et le réaménagement du secteur du Sorbier, tous les

membres de la Municipalité ont pris la décision de se représenter aux prochaines élections.

- à la page 7 au point 8 « Initiative SOS Communes », 2ème paragraphe il y a lieu de compléter/modifier le texte ainsi : « ..., de retirer le préavis qui avait été déposé avant la prise de position du Conseil d'Etat et dont les membres du Conseil ont reçu un exemplaire. »

H. JOCHAUD DU PLESSIX soulève qu'à la page 7 au 3ème paragraphe du point 8 : le courrier reçu est daté du 23 octobre 2020 et non du 23 novembre 2020.

E. FLEURY relève les points suivants :

- à la page 2 au 3ème paragraphe : que le dépôt des listes commence le lundi 11 janvier 2021 et non le lundi 10 janvier 2021.
- les sigles et abréviations utilisés dans les procès-verbaux devraient toujours être explicités (exemple page 3 : le PACO).
- à la page 7 au point 8 « Initiative SOS Communes », il n'est pas indiqué que le syndic avait mentionné qu'il mettrait la somme de CHF 2'300.- de sa poche si nécessaire.

Le procès-verbal est approuvé par 35 oui, 0 avis contraire, 2 abstentions

3. Communications du Bureau

Le PRESIDENT :

- Modification de l'ordre du jour :
 - le point 10 sera présenté immédiatement après les communications du bureau pour libérer les municipaux de Tannay qui assistent à la séance.
 - les informations de la Municipalité seront présentées en point 5 afin que S. EMERY puisse fournir plus d'informations sur l'élection des cinq membres de de la Commission ad'hoc pour la validation des statuts de la nouvelle association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte.
- Précisions sur les élections communales :
 - les dates de dépôts des candidatures sont ouvertes jusqu'au 18 janvier 2021 à 12h00.
 - Le bureau a décidé de reconduire le même principe que par le passé pour l'ordre de figuration des candidats sur la liste : il se fera selon le nombre de présences aux assemblées avec tirage au sort en cas d'égalité. Le même principe sera appliqué pour les suppléants assermentés en cours de législature. L'ordre pour les nouveaux candidats se fera par tirage au sort.
 - Des bulletins d'inscriptions sont à disposition dans la salle. Ils peuvent aussi être téléchargés sur le site de la commune. Une séance publique d'information sera organisée le 14 décembre 2020 à 20H à la salle communale de Tannay.

4. Projet de plan d'affectation " Rives du lac " - préavis N° 12/2020

G. DERIAZ commente le préavis ainsi que l'amendement remis. Le projet va de l'avant et de nouveaux préavis concernant le port seront déposés lors de la séance du conseil du mois de Mars 2021.

Le Syndic ajoute qu'il est réjouissant qu'un projet de cette envergure n'ait suscité que peu d'oppositions, toutes en voie d'être levées rapidement. Il tient à remercier chaleureusement les municipaux des deux communes pour le travail accompli.

J.-P. STREIT demande quel sera le gabarit des pavillons qui seront construits ?

G. DERIAZ répond que la surface maximale du toit sera de 35m² et la hauteur de 2.6 m pour le pavillon des douches. Les pavillons seront harmonisés du point de vue architectural et visuel.

Le Syndic précise que l'on discute du plan d'affectation et non de la construction des différents éléments.

P. MEIER s'interroge sur les activités nautiques qui seront autorisées dans la zone protégée.

G. DERIAZ répond que la planche à voile et le padel seront autorisés mais que le kitesurf sera interdit dans la zone de protection des oiseaux.

Il est d'abord procédé au vote de l'amendement.

Le PRESIDENT procède au vote :

- d'approuver l'amendement qui apporte des modifications au texte du règlement du PAI, au plan du PAI et au traitement des oppositions.

L'objet est accepté par 35 oui, 1 avis contraire, 1 abstention

Le Président demande la lecture des rapports :

F. BUENSOD (Commission des Travaux) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis No 12/2020 tel qu'amendé.

H. JOCHAUD DU PLESSIX (Commission de l'Environnement) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis No 12/2020 tel qu'amendé.

Le PRESIDENT procède au vote du préavis :

- Décide d'adopter le plan d'affectation intercommunal " Rives du lac " et son règlement, sous condition de l'amendement, de lever les oppositions de M. Solomon, Mme et M. Ader et M. Decazes du 17 novembre 2020. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir et, le cas échéant, à transiger.

L'objet est accepté par 36 oui, 0 avis contraire, 1 abstention.

5. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- Informe de l'engagement d'un nouvel employé communal pour compléter l'équipe de la Voirie, dès le 1 mars 2021.
- Une séance citoyenne aura lieu après l'assemblée de ce soir, concernant l'initiative SOS communes. Il explique que les décisions politiques en matière péréquative et de facture sociale, prises par le canton vont à l'encontre des intérêts économiques des communes, ce qui nous conforte à utiliser tous les moyens de recours à notre disposition. La surdité des autorités cantonales fait craindre une crise institutionnelle.

Un courrier sera envoyé à la Préfecture pour signaler le mutisme cantonal aux différents courriers envoyés par notre Municipalité.

- Lit la lettre de remerciements qui sera envoyée aux membres du conseil et ajoute qu'en lieu et place du traditionnel repas annuel, un bon d'achat de CHF 100.-, à faire valoir auprès des commerces de la commune, sera remis à chaque conseiller en signe de gratitude de la Municipalité envers le Conseil pour son engagement.

G. DERIAZ :

- les mises à l'enquête du projet « Rives du lac » sont terminées. Seules 2 oppositions sont apparues dont une a déjà été levée. L'espoir est grand quant à la poursuite et l'achèvement du projet.
- Signale un dépassement de budget sur le préavis de renaturation du Torry soumis en 2018 qui avait été devisé à CHF 27'000 par commune et qui s'élèvera finalement à CHF 39'000. Ce dépassement est dû à l'étude des canalisations complexes de l'ancienne STEP. Il rappelle que la renaturation du Torry est subventionnée à 93% par le canton donc la part supplémentaire à payer par la commune sera minime.

S. EMERY :

- Les festivités telles que la sortie des aînés, le Noël des aînés, des enfants et la verrée de l'Avent avec les associations sont annulées, compte tenu de la situation sanitaire.
- A l'initiative de l'association les ROP (Retraités ou presque), des paniers confectionnés avec des produits issus des artisans de la région, ont été préparés. Les associations de la commune (ROP, MAM, et Guinguette) ont confectionnés 280 paniers et les ont distribués aux aînés de la commune dans le respect des conditions sanitaires.
En remplacement du Noël des enfants, des cornets ont été confectionnés par l'Amicale et seront distribués aux enfants, par l'intermédiaire des enseignants. En lieu et place des chants de Noël des enfants pour les aînés, les enfants enverront des cartes de vœux aux aînés, confectionnées par leur soins. Les associations communales travaillent ensemble et contribuent à la bonne ambiance qui règne dans notre commune.
- Présente le projet de fusion entre les 2 associations AJET et ASCOT ayant pour but la création de l'Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte (APEJ). La présentation est jointe au présent procès verbal. Elle précise que la commission actuelle du Conseil Communal est une commission consultative et qu'il y a lieu d'élire une commission ad'hoc pour la validation des statuts de l'APEJ.

S. MASCALI :

- Présentera plus tard le point 8 sur le budget 2021.

C. HILFIKER :

- Revient sur le préavis No 4/2020 concernant le réaménagement du carrefour Route de Veytay - Route du Village, et de l'avenant proposé par la Commission des travaux dont le coût supplémentaire s'élèvera à environ CHF 40'000 et sur la pétition citoyenne envoyée à la Municipalité dont le but est d'améliorer la sécurité des piétons sur la route du Village. Différentes solutions sont envisagées et sont à l'étude mais aucune n'est encore chiffrée.

- Un radar a été mis en place sur la chaussée coté Jura de la rue du Village avant le carrefour de la route de Veytay. La vitesse moyenne constatée est de 35-45 Km/h mais il faut attendre les statistiques réelles.
- Ajoute qu'il faudrait faire une réflexion d'ensemble sur la sécurité de la traversée du village, et qu'il aura l'occasion de revenir vers le conseil pour cette problématique.
- Informe que le nouvel employé communal viendra compléter l'équipe de la déchetterie. Les horaires d'ouverture de la déchetterie vont être modifiés à partir du 1^{er} mars 2021 : fermeture le dimanche et le lundi, ouverture dès le mardi tous les après midi, le samedi toute la journée ainsi que le mardi et jeudi matin.

6. Election de cinq membres d'une Commission ad'hoc pour l'étude des statuts de la nouvelle association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte

M. BERTINAT, R. CLAVIEN, F. GIAUQUE, D. HUG et G. SAGNA se portent candidats.

M. BERTINAT, R. CLAVIEN, F. GIAUQUE, D. HUG et G. SAGNA sont élus par acclamation.

7. Demande de crédit de CHF 222'000.- destinée à préfinancer l'acquisition d'une nouvelle balayeuse intercommunale électrique - préavis N° 09/2020

Guy Dériaz commente le préavis.

B. GAUD demande si la durabilité de la balayeuse électrique (5 ans) sera la même que l'ancienne.

G. DERIAZ répond que ce sera plutôt 6-7 ans. L'amortissement pourrait être de la même durée.

P. BIGNENS demande si la batterie pourra être changée.

G. DERIAZ répond par l'affirmative.

G. MARCHAND suggère de placer des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école pour recharger les batteries de la balayeuse.

G. DERIAZ répond que c'est déjà envisagé puisque le toit doit être refait. Il est prévu de mettre des panneaux solaires.

C. STEVENS demande si l'ancienne machine sera reprise.

G. DERIAZ répond que la maison Bucher accepte de la reprendre pour un prix d'environ CHF 37'000. La machine sera reconditionnée et revendue dans les pays de l'Est.

J.-P. STREIT demande quel sera le coût horaire d'utilisation de la machine?

G. DERIAZ répond qu'il n'a pas encore cette donnée. Pour l'ancienne le coût était de l'ordre de CHF 140 - 170, salaires inclus mais sans amortissement.

Le Président demande la lecture du rapport :

J. SHELDON (Commission des Finances) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 09/2020.

Le PRESIDENT procède au vote :

- Décide d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches en vue de l'acquisition d'une nouvelle balayeuse électrique d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 222'000.- TTC de prélever le montant sur la trésorerie courante d'engager les démarches auprès des communes partenaires afin d'assurer le remboursement de leurs parts respectives d'amortir la dépense nette revenant à la commune de Mies sur une durée de 6 ans, de 2021 à 2027.

L'objet est accepté par 36 oui, 0 avis contraire, 1 abstention.

8. Projet de révision des statuts de l'ORPC - préavis N° 08/2020

C. HILFIKER commente le préavis. Il précise que les statuts ne peuvent pas être modifiés.

Le Président demande la lecture du rapport :

F. BUENSOD (Commission des Finances) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 08/2020.

Le PRESIDENT procède au vote :

- Décide d'accepter le préavis tel que présenté et d'approuver la révision des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation Régionale de la Protection Civile du district de Nyon (ORPC).

L'objet est accepté par 37 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

9. Budget 2021 - préavis N° 10/2020

S. MASCALI commente le préavis :

- souligne le montant exorbitant de la facture sociale et de la péréquation.
- commente également les dépenses liées aux préavis votés par le conseil ainsi que les investissements prévus pour la période 2020-2025 (documents annexés au présent procès-verbal).

Le Président demande la lecture du rapport :

F. GAVILLET VOLLENWEIDER (Commission des Finances) lit le rapport de la commission. Elle insiste sur les effets pervers du calcul de la facture sociale, qui appauvrit les communes à forte capacité financière, comme la nôtre .

Au nom de la Commission des Finances, elle tient à souligner la grande qualité des préavis qui sont présentés au conseil par la Municipalité ainsi que les efforts de réduction des charges de fonctionnement de la commune.

La Commission propose, par un amendement au budget, d'augmenter la rétribution des Conseillers Municipaux. En effet, ces derniers fournissent un travail de plus en plus complexe. Cette rétribution n'a pas été augmentée depuis dix ans et Mies est une des communes de Terre Sainte qui rétribue le moins ses Conseillers Municipaux.

La commission des finances recommande le vote de l'amendement, ainsi que le le budget amendé.

Le Syndic remercie chaleureusement la Commission des Finances pour sa proposition et demande aux Municipaux de se retirer afin que le conseil puisse délibérer sur ce sujet.

Tous les conseillers qui s'expriment soulignent l'engagement et la disponibilité de la Municipalité qui travaille sans compter leurs heures.

Il est d'abord procédé au vote de l'amendement du budget.

Le PRESIDENT procède au vote :

- d'approuver l'amendement qui augmente la rémunération des Conseillers Municipaux.

L'objet est accepté par 37 oui, 0 avis contraire, 0 abstention

Le PRESIDENT procède au vote du préavis :

- d'approuver le budget 2021, sous condition de l'amendement, tel que présenté par la Municipalité

L'objet est accepté par 37 oui, 0 avis contraire, 0 abstention

10. Recours contre le décompte final des péréquations 2019, comprenant la facture sociale - préavis N° 11/2020

Le SYNDIC commente le préavis ainsi que les tableaux d'analyse des charges imposées par le Canton et /ou les associations intercommunales sur les budgets 2019-2020-2021 en regard des recettes fiscales. Sur 100% des recettes, la commune ne dispose que de 7% pour faire face au ménage communal.

Il ressort de cette analyse qu'une fois que notre commune aura épuisé toutes ses réserves, celle-ci sera totalement privée, d'une capacité d'investissement pour des infrastructures dont elle a besoin et devra également emprunter pour faire face aux charges de son ménage communal.

Ce recours est juste et légitime mais sera difficile.

B. GAUD se demande à quel niveau (fédéral, parlement, radio, télévision ?) il faut aller pour que le canton soit mis devant les réalités auxquelles les communes sont confrontées ?

Le SYNDIC explique que le problème est complexe et très technique et que nous sommes dans un système cantonal. Le recours aura peut-être une chance au niveau du Tribunal fédéral, même si son pouvoir d'examen sera limité. Il est à craindre que les instances centrales soient serviles vis-à-vis du Conseil d'Etat. La 2^{ème} option est le recours à l'initiative populaire que notre commune a choisi d'appuyer.

S. MOSES se rappelle qu'il y a quelques années, une commune avait fait un calcul savant qui avait permis de baisser la facture sociale en baissant les impôts.

Le SYNDIC indique qu'il s'agissait de la commune de Buchillon. Le Conseil d'état s'était rendu compte de la faille et avait modifié la loi.

Le Président demande la lecture du rapport :

F. MARCHAL (Commission des Finances) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 11/2020.

Le PRÉSIDENT procède au vote :

- Décide d'autoriser la Municipalité à recourir par tout moyen de droit à l'encontre des décisions rendues par le Département des institutions et du territoire, ainsi que par le Département de la santé et de l'action sociale les 9 et 20 octobre 2020 portant sur le décompte final de la péréquation et de la facture sociale de l'année 2019.

L'objet est accepté par 36 oui, 0 avis contraire, 1 abstention.

11. Clause de sauvegarde du DISREN

S. MASCALI explique que chaque commune doit voter la clause de sauvegarde qui permet de prendre l'engagement de ne pas dépasser un point d'impôt.

Le PRÉSIDENT procède au vote :

- d'actionner la clause de sauvegarde du DISREN.

L'objet est accepté par 35 oui, 0 avis contraire, 2 abstentions

12. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

ASCOT :

- C. STEVENS : points discutés lors de la réunion du 25 novembre 2020
- Déménagement de la ludothèque aux Rojalets
 - Vote du budget 2021 qui reste sous contrôle malgré l'augmentation du nombre d'élèves
 - la planification à l'horizon 2040 laisse entrevoir un manque de classes, d'où la recherche de terrain pour agrandir l'école
 - Vote d'un crédit de CHF 500'000 pour la construction de classes de gymnastique
 - Projection du film « Projet LIFT » qui a gagné le prix Suisse de l'Ethique 2020 organisé par des étudiant-e-s de la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD). Ce prix est organisé depuis 15 ans afin de valoriser des projets engagés dans la responsabilité sociale et le développement durable. Malheureusement il n'y a que 20 entreprises de la région qui y participent.

13. Divers et propositions individuelles

E. FLEURY lit le texte de sa motion (annexé au présent procès-verbal) , concernant la modification du carrefour Route du Village - Route de Veytay car la solution votée lors du dernier conseil ne lui donne pas satisfaction.

Le Syndic signale que le conseil doit décider s'il veut entrer en matière ou non. La Municipalité ne peut dans tous les cas pas se prononcer, n'ayant pas été informée de cette motion.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER demande si le propriétaire de la parcelle 315 a été approché

G. DERIAZ répond qu'il a discuté avec le propriétaire de la parcelle. Ce dernier a dit que la parcelle n'était pas en vente mais qu'il voulait bien considérer une offre de la commune. La parcelle est inconstructible mais intéresse le voisin qui verrait sa surface constructible augmenter de façon significative. Le prix serait donc plus élevé, la commune a un droit de préemption mais au même prix qu'une autre offre. La commune pourrait être intéressée par une servitude sur cette parcelle sans pour autant l'acheter.

P. MEIER demande si la perte de temps serait supérieure à 3 mois si le Conseil décidait d'entrer en matière.

Le SYNDIC pense que le délai serait de 12 à 18 mois.

J.-L. RAY demande si le Conseil doit voter sur l'ensemble de la motion ou sur chaque point séparément, certains étant peut être réalisables à court terme.

Le PRÉSIDENT répond que c'est sur la motion entière que le Conseil doit voter.

R. CLAVIEN remercie E. FLEURY pour le travail qu'il a effectué et pense qu'il serait peut être utile de prendre du temps pour aller au bout de la réflexion sur la sécurité du carrefour.

J. WILDBERGER soutient la proposition de la Municipalité et les personnes qui ont réalisé les études.

S. MOSES relève qu'en octobre le Conseil avait déjà bien débattu sur cette problématique.

Le SYNDIC ajoute que de toute façon certaines idées contenues dans la motion pourront être étudiées, la Municipalité ne considérant pas la motion d'E. FLEURY comme hostile.

G. MARCHAND n'aime pas le principe de transformer un potager en parking et qu'un trottoir amenant nulle part est inutile.

O. EMERY relève que la Municipalité a toujours été ouverte à la discussion et à toujours travaillé de manière à intégrer les remarques faites lors des séances du conseil.

C. HILFIKER signale qu'il a déjà transmis au bureau d'ingénieurs les remarques faites lors du précédent conseil. Si le conseil devait entrer en matière sur la motion, le travail serait à reprendre à zéro, et le délai serait de 12-18 mois au minimum.

Le PRÉSIDENT procède au vote :

- d'approuver l'entrée en matière sur la motion présentée par E. FLEURY

L'objet est rejeté par 4 oui, 18 avis contraire, 15 abstentions

R. SACCA s'inquiète de l'absence de poubelles dans le giratoire de la Buna, et pense qu'il serait judicieux de rapprocher les tables devant les containers à bouteilles à la déchetterie.

C. HILFIKER répond qu'il a pris note concernant la poubelle et que le nécessaire a été fait concernant la déchetterie.

H. JOCHAUD DU PLESSIX propose de commencer plus tôt les séances du Conseil s'il y a beaucoup de points à l'ordre du jour ou d'ajouter des conseils supplémentaires, afin de ne pas terminer tard, de nombreux conseillers se levant tôt pour se rendre au travail.

G. DERIAZ signale que cette année il n'y a eu exceptionnellement que 3 conseils, raison pour laquelle les points traités étaient plus nombreux et les séances plus longues.

J. SHELDON remercie C. HILFIKER pour la résolution rapide du problème qu'il avait soulevé de la piste cyclable sur la route Suisse.

La parole n'est plus demandée, la Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté par 37 oui, 0 avis contraire, 0 abstention**. La séance est levée à 23h25.

Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



La Secrétaire



Gnilane SAGNA